

## Bailleul: une mutuelle au prix attractif

Publié le 14/10/2016

**Après plusieurs communes de Flandre, c'est au tour de Bailleul de proposer ce dispositif adapté notamment aux indépendants et aux retraités**



Le sujet a été évoqué en toute fin du dernier conseil municipal : la mise en place prochaine d'une mutuelle communale pour les Bailleulois. C'est Bernard Heyman, premier adjoint chargé, entre autres, de la santé et des affaires sociales, qui a présenté le projet.

L'idée est de faire profiter les habitants d'une complémentaire santé à des tarifs avantageux grâce au dispositif « Ma commune, ma santé ». Ce dispositif est porté par l'association Actiom, une association d'assurés. « Une convention fera l'objet d'une délibération au prochain conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) pour permettre de lancer le dispositif », annonce Bernard Heyman. « Des réunions d'information et des permanences seront mises en place mais, à ce jour, aucun calendrier n'est établi. Je pense raisonnablement que les choses pourront démarrer début 2017 », ajoute l'adjoint.

Le principe de cette mutuelle communale est séduisant pour la commune car c'est Actiom qui s'occupe de démarcher les assureurs et de sélectionner les propositions les plus intéressantes en fonction d'un cahier des charges pré-établi. « L'offre est mutualisée au niveau national garantissant un meilleur tarif », souligne Bernard Heyman.

Les contrats retenus par l'association sont ensuite distribués par le groupe Sofraco, réseau de courtiers en assurances de personnes. Le CCAS, lui, n'a qu'à assurer le relais d'information. « Le coût pour la ville se limite aux frais de communication auprès de la population. »

L'objectif affiché de cette mutuelle communale est de permettre aux personnes qui n'étaient plus couvertes, par manque de moyens, de retrouver une complémentaire santé.